

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

N° 140/2018

OBJET : Acquisition d'un camion polybenne pour le service Collecte et valorisation des déchets

L'an deux mille dix-huit et le 05 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mme Nadine BARRE donne procuration à Mr Philippe FOURMENTIN, Mr Jean DELCASSE donne procuration à Mme Marie-Christine ARAZILS, Mr Serge DEJEAN donne procuration à Mr Jean-Claude ROUANE, Mme Nadia ESTANG donne procuration à Mme Sabine PARACHE.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Monsieur Sébastien VINCINI, René MARCHAND.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Patrick CASTRO.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'au sein du service des déchèteries, deux camions polybenne sont en panne, rendant impossible la continuité du service.

Il convient donc de faire l'acquisition d'un camion polybenne supplémentaire pour assurer le service.

Monsieur le Président présente le devis de l'entreprise Midi-Pyrénées Véhicules Industriels Sud, économiquement le plus avantageux pour les intérêts de la Communauté de Communes à l'assemblée.

Il précise que le coût de cette acquisition se décompose comme suit :

- Coût du véhicule : 80 400€ TTC
- Frais de carte grise : 929.76€ TTC
- Soit un montant total de 81 329.76€ TTC

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de l'autorisation de payer des sommes dues pour l'acquisition de ce véhicule. Il précise que les crédits budgétaires sont disponibles en section d'investissement du budget général.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au mandatement des sommes dues à l'entreprise susmentionnée

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2018

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS